

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance **extraordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **10 mai 2023 à neuf heures**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

| | | |
|----------------------------|-------------|--------------|
| M. Serge Lemyre, | maire | |
| Mme Sophie Desportes, | conseillère | district # 1 |
| Mme Dominique Baillargeon, | conseillère | district # 2 |
| M. Robert Blackburn, | conseiller | district # 4 |
| M. Martin Morissette, | conseiller | district # 6 |

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier

SONT ABSENTS :

| | | |
|---------------------|------------|--------------|
| M. Henri-Paul Côté, | conseiller | district # 3 |
| M. Adrien Belkin, | conseiller | district # 5 |

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2023-093

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l'ordre du jour**
- 2.- Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de la Municipalité de Saint-Fulgence et cession en emphytéose, autorisation de signature**
- 3.- Période de questions du public**
- 4.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 5 juin 2023, 19h30**
- 5.- Levée de la séance**

2.- ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE ET CESSION EN EMPHYTÉOSE, AUTORISATION DE SIGNATURE

C-2023-094

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2017, la MRC du Fjord-du-Saguenay, par le règlement numéro 17-370, s'est déclaré compétente relativement à la totalité du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant mais sans y limiter la gestion des écocentres et des points de dépôts municipaux ainsi que la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur et ceux à venir;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la MRC du Fjord-du-Saguenay assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite mettre en place un réseau d'écocentres sur l'ensemble de son territoire, notamment afin de permettre un service plus uniforme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite que la Municipalité de Saint-Fulgence se charge de l'opération de l'écocentre présent sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte de mettre en place ce service et de la rendre également disponible aux citoyens des municipalités locales concernées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Municipalité de Saint-Fulgence souhaitent convenir des modalités relatives à la fourniture de ce service d'écocentre par la Municipalité de Saint-Fulgence;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Serge Lemyre, maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à ce dossier.

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Aucune question

4.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 5 JUIN 2023, 19H30

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance extraordinaire du conseil se tiendra le **lundi 5 juin 2023**, à 19 h 30.

5.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2023-095

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER

à la levée de la séance à 9 h 01.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl